Environnement – RAPPORT ANNUEL

Communauté de Communes SOR & AGOUT

Rapport annuel sur le service de collecte des déchets

De la Communauté De Communes Sor & Agout

Année 2022

SOMMAIRE

Contexte : réglementation, historique et territoire…….....3

1 Indicateurs techniques.....5

1.1 Chiffres clés relatifs au territoire et à la population.....5

1.2 Organisation de la collecte.....7

1.3 Interprétation des indicateurs techniques.....12

2 Indicateurs financiers.....20

2.1 Chiffres clés relatifs au territoire et à la collecte des déchets……..19

2.2 Interprétation des indicateurs financiers.....23

3 Situation du territoire au vu des objectifs nationaux à atteindre.....24

4 Bilan communication et prévention.....27

4.1 Actions de communication……....……26

4.2 Actions de prévention……....……28

5 Perspectives d'évolution.....30

Conclusion……....……..31

LEXIQUE DES ABREVIATIONS ET DEFINITIONS

Collecte PR : collecte en points de regroupement

Collecte PAP : collecte en porte à porte

OM : ordures ménagères

Tri sélectif : déchets recyclables hors verre

OMA : ordures ménagères + tri sélectif + verre

DMA : déchets ménagers assimilés > ordures ménagères + tri sélectif + verre + apports en déchèterie

Taux de refus : est calculé sur le poids d'un échantillon de tri sélectif par une analyse manuelle des déchets conformes et non conformes

Capitation : coût à l'habitant servant à financer les déchèterie

DEEE : Déchets Electriques et Electroniques

DEA : Déchets d'Equipement d'Ameublement

REP : Responsabilité Elargie du Producteur

OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Ce document est établi dans une volonté de transparence du service public et d'information des usagers conformément :

- au Code Général des Collectivités Territoriales
>articles L 2224-17-1 du 17 août 2015
>D 2224-1 à D224-5, annexe XIII en vigueur depuis le 1er janvier 2017
sur l'obligation de la collectivité à rendre compte du prix et de la qualité du service public d'élimination des déchets.

-à la loi LTECV du 17 août 2015, sur la situation des quantités de déchets produits et évitées par rapport aux objectifs nationaux

UNE HISTOIRE, UN TERRITOIRE

La CCSA n'est compétente en matière de collecte des ordures ménagères que pour 10 communes, sur les 26 composant sont territoire. Pour des raisons techniques et historiques, la collecte des autres communes est assurée par le SIPOM de Revel.

1966	1er regroupement de communes suite à la volonté des maires de l'époque >Syndicat pour l'Expansion des Communes du Sor et de l'Agout (SECOSA)
1974	Le regroupement de communes prend la compétence ordures ménagères >District des Communautés du Sor et de l'Agout (DICOSA)
1999	Le regroupement de communes se transforme en communauté de communes > Communauté de Communes du Sor et de l'Agout (CCSA) et compte 10 communes
2010	La CCSA compte 14 communes, dont 10 collectées en régie
2013	La CCSA compte 26 communes, dont 10 collectées en régie

C'est la Commission Valorisation des déchets et assainissement non collectif, composée de 18 délégués, qui s'occupe de traiter les problèmes liés à la collecte des ordures ménagères à travers la compétence "Protection et mise en valeur de l'environnement".

La CCSA a délégué au syndicat mixte TRIFYL le traitement des déchets ménagers et assimilés : traitement des ordures ménagères, du tri sélectif et gestion des déchèteries.
Pour tout renseignement sur le mode de traitement des déchets, une documentation complète est disponible sur le site internet www.trifyl.fr.

1 Indicateurs techniques

Données réactualisées pour ce rapport – source INSEE

1.1 Chiffres clés relatifs au territoire et à la population

LE TERRITOIRE

10 communes

15636 habitants (population totale)
15539 *habitants (p/m 2021)*
15148 habitants (population municipale)
15072 *habitants (p/m 2022)*

Evolution démographique entre 2021 et 2022 :
+ 0.62 % (population totale)
+ 0.70 % (population municipale)

Superficie : **138 km²**

Territoire rural dispersé : **118.27 habitants / km²**

LES ENTREPRISES

1113 professionnels sur le territoire dont la quasi-totalité sont des usagers du service collecte de la CCSA
744 *professionnels (p/m 2022)*

4 zones d'activités

678 entreprises (tout secteur confondu)
721 *entreprises (p/m 2022)*

LES LOGEMENTS

94% de maisons

6% d'appartements ou autres

>même répartition qu'en 2021

91% de résidences principales

2% de résidences secondaires

7% de logements vacants

LES MENAGES

6359 ménages
6178 *ménages (p/m 2020 - 2021)*

2.38 personnes par foyer
2.44 *personnes par foyer (p/m 2020 - 2021)*

Evolution du nombre de ménage entre 2020 et 2022 : **+ 3.01 %**

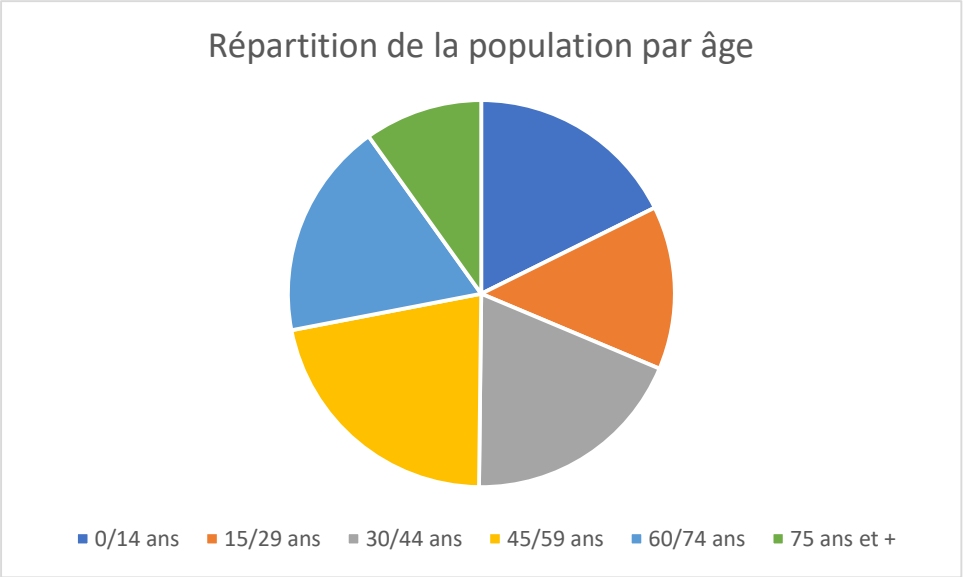

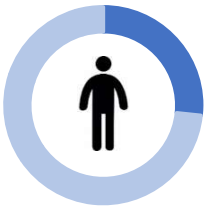

27%
1572 personnes seules

39%
2357 couples sans enfant

15%
949 familles avec 1 enfant

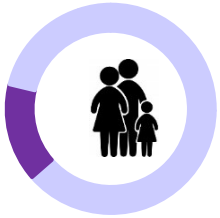

15%
988 familles avec deux enfants

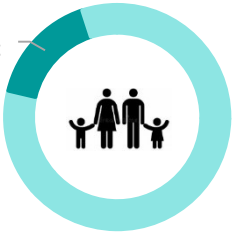

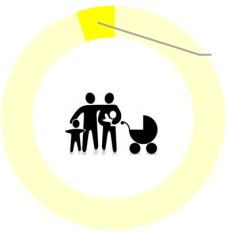

5%
305 familles avec 3 enfants et plus

>répartition de la population par âge ou par composition du foyer très semblable à celle de 2020

Les principaux changements entre 2020 et 2022 sont :
-le nombre de professionnels : + 49%
-le nombre d'entreprises : - 6.3 %
-le nombre de foyers : + 3.01%
-la population municipale : + 0.70%

1.2 Organisation de la collecte

1.2.1 Les différents flux

COLLECTE 2021						
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES		particuliers et professionnels	en porte à porte	1 fois par semaine	CCSA	2779.79 tonnes
			en point de regroupement	1 ou 2 fois par semaine suivant le secteur		
TRI SELECTIF		particuliers et professionnels	en porte à porte	tous les 15 jours	CCSA	901.32 tonnes
			en point de regroupement	1 fois par semaine		
VERRE		particuliers et professionnels	en apport volontaire	colonnes vidées ~ 1 fois par mois	Véolia via Trifyl	485.45 tonnes
TEXTILE		particuliers	en apport volontaire	colonnes vidées ~ 1 fois par mois	Le Relais	58.81 tonnes
DECHETS VERTS		particuliers	en porte à porte	~ 1 fois par mois à Soual	CCSA	10 tonnes
DECHETERIE		particuliers et professionnels	apport volontaire	suivant conditions dans le règlement Trifyl	Trifyl	4 209.04 tonnes
CARTONS INDUSTRIELS (hors déchèterie)		particuliers et professionnels	apport volontaire ZA Martinels et ZA des Charettes	conteneurs vidés suivant les besoins	CCSA	3.74 tonnes

1.2.2 Cartographie du service

Déchèterie de Soual	Lieu dit Soulet	du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h	05 63 70 95 59
Déchèterie de Castres	Zone de Mélou	du lundi au samedi de 8h à 18h45	05 63 62 72 19
Déchèterie de Labruguière	Prado de Lamothe	du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h	05 63 37 80 35
Déchèterie de Puylaurens	Route de St Paul Cap de Joux	Mardi, jeudi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h	05 63 59 12 29

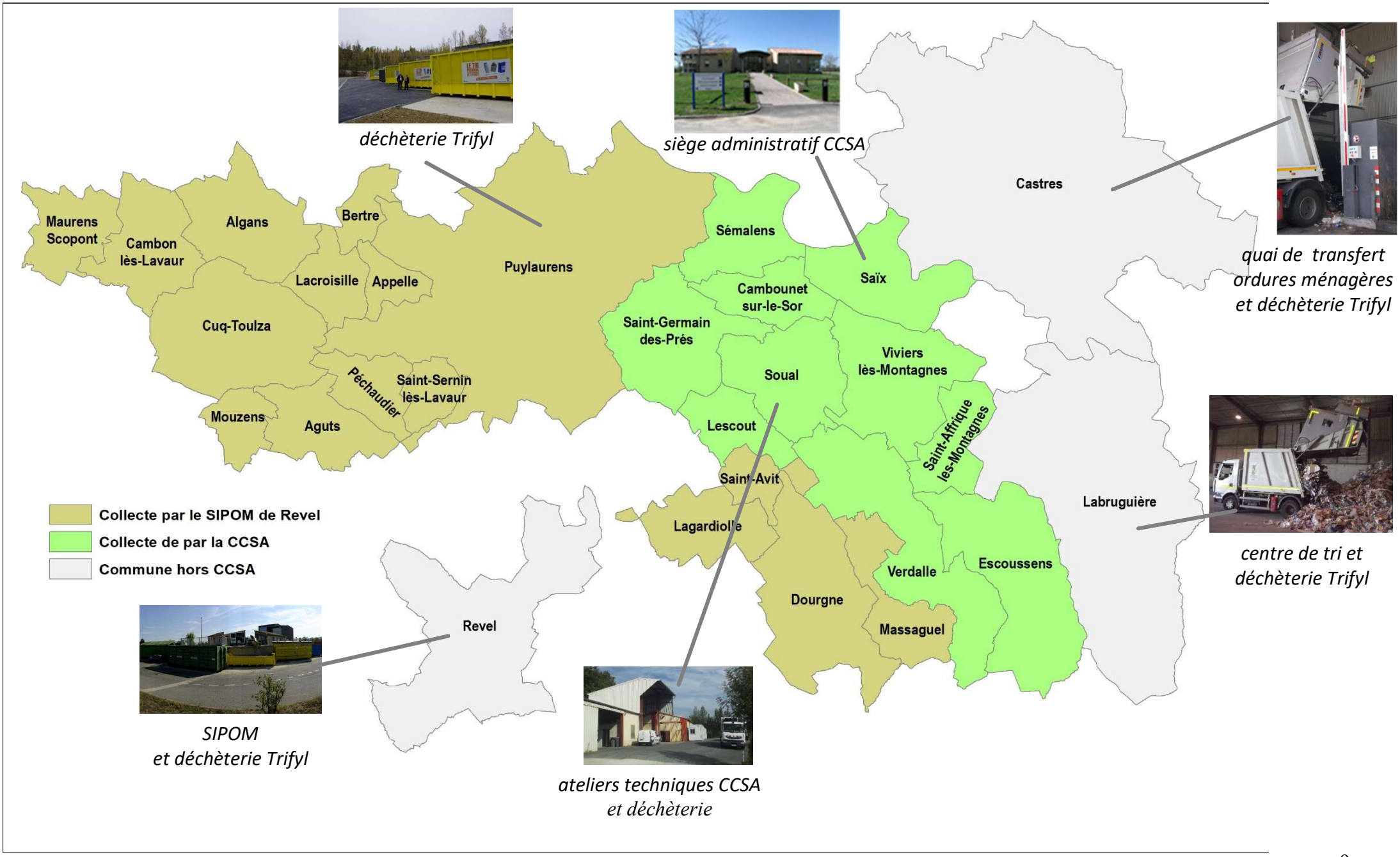
déchèterie Trifyl
siège administratif CCSA
quai de transfert ordures ménagères et déchèterie Trifyl
centre de tri et déchèterie Trifyl
SIPOM et déchèterie Trifyl
ateliers techniques CCSA et déchèterie
Maurens Scopont
Cambon lès-Lavaur
Algans
Bertre
Lacroisille
Appelle
Puylaurens
Cuq-Toulza
Péchaudier
Saint-Sernin lès-Lavaur
Mouzens
Aguts
Sémalens
Saïx
Cambounet sur-le-Sor
Saint-Germain des-Prés
Soual
Viviers lès-Montagnes
Saint-Affrique les-Montagnes
Lescout
Saint-Avit
Lagardiolle
Dourgne
Verdalle
Escoussens
Massaguel
Castres
Labruguière
Revel
Collecte par le SIPOM de Revel
Collecte de par la CCSA
Commune hors CCSA

1.2.3 Moyens humains et techniques

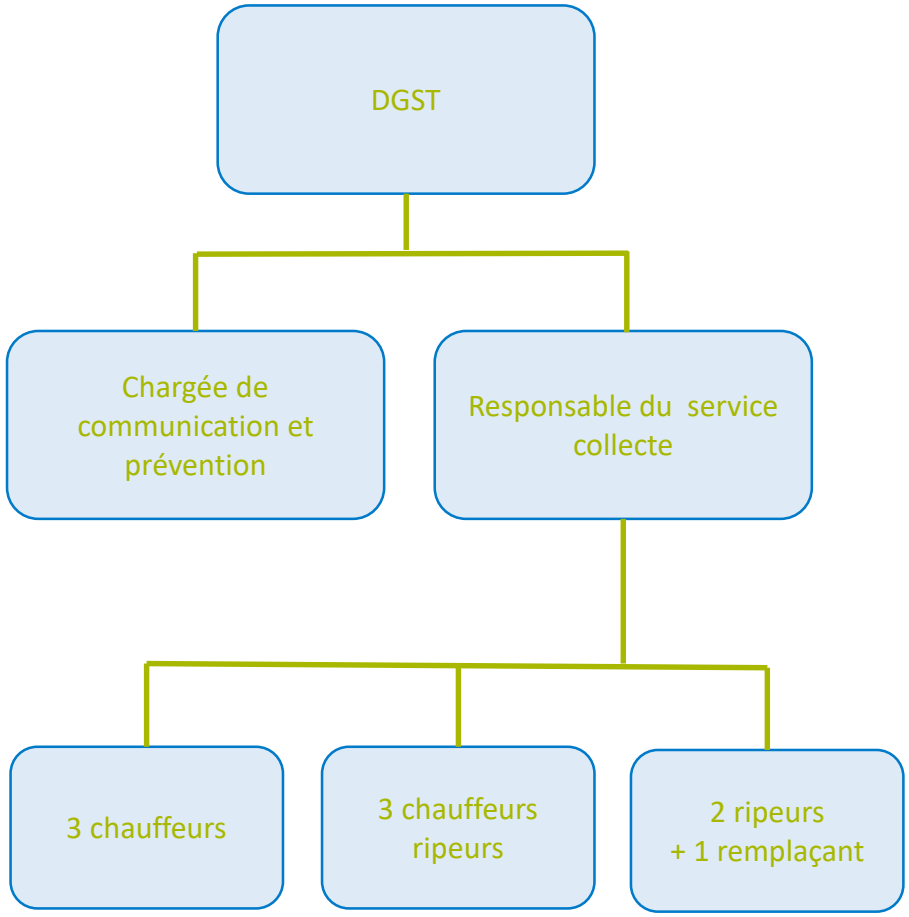

4 BOM : 16 tonnes et 12m³		
CN 443 YW	2013	double peigne
DD 999 PW	2014	simple peigne
DZ 888 YJ	2016	double peigne
FS 634 YF	2020	double peigne

9 agents de collecte : 3 équipes	
5h00 – 14h00	1 chauffeur + 2 ripeurs
5h00 – 14h00	1 chauffeur + 2 ripeurs
8h00 – 17h00	1 chauffeur + 2 ripeurs

1.2.4 Planning de collecte

	Semaine IMPAIRE				
	Lundi	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**
Camion 1 *(5h - 14 h)*	Saïx - Z.1 + Caissettes Z.2 Plateau de Viviers	Soual	Saïx - Z.1 + Caissettes Z.2 Plateau de Viviers (sauf Z.2)	Saïx - Z. 2 + Caissettes Z.1 Sémalens - Z.2 + Caissettes Z.1	
Camion 2 *(5h - 14 h)*	Cambounet Sémalens - Z.1+ Caissettes Z.2	Verdalle, Escoussens, St Affrique, Viviers	Cambounet Sémalens - Z.1 + Caissettes Z.2	Verdalle, Escoussens, St Affrique, Viviers Plateau de Viviers Z.2	
Camion 3 *(8h - 17 h)*		Saint Germain, Lescout Gros producteurs	St Germain, Lescout Gros producteurs Soual - Caissettes uniquement + une partie de Cambounet		Verdalle, Escoussens, St Affrique, Soual, Viviers Gros producteurs Soual - Caissettes uniquement

	Semaine PAIRE				
	Lundi	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**
Camion 1 *(5h - 14 h)*	Saïx - Z.1 + Caissettes Z.2 Plateau de Viviers	Soual	Saïx - Z.2 + Caissettes Z.1 Sémalens - Z.2 + Caissettes Z.1	Saïx - Z. 2 + Caissettes Z.1 Sémalens - Z.2 + Caissettes Z.1	
Camion 2 *(5h - 14 h)*	Cambounet Sémalens - Z. 1+ Caissettes Z.2	Verdalle, Escoussens, St Affrique, Viviers	Soual	Verdalle, Escoussens, St Affrique, Viviers Saïx Z.3	
Camion 3 *(8h - 17 h)*		Saint Germain, Lescout Gros producteurs	St Germain, Lescout Gros producteurs Soual - Caissettes + une partie des conteneurs individuels		Verdalle, Escoussens, St Affrique, Soual, Viviers Gros producteurs Soual - Caissettes uniquement

Collecte des **Ordures Ménagères** en **porte à porte**

Collecte des **Ordures Ménagères** en **point de regroupement**

Collecte du **Tri Sélectif** en **porte à porte**

Collecte du **Tri Sélectif** en **point de regroupement**

1.3 Interprétation des indicateurs techniques

8 376 TONNES

C'est le tonnage total (OM + TRI + verre + déchèterie) collecté en 2022, soit 535 kg de déchets par habitant.
En 2021, ce sont 8 935 tonnes, soit 575 kg de déchets par habitant qui ont été produits.

Evolution de la production de déchets par habitants entre 2010 et 2022

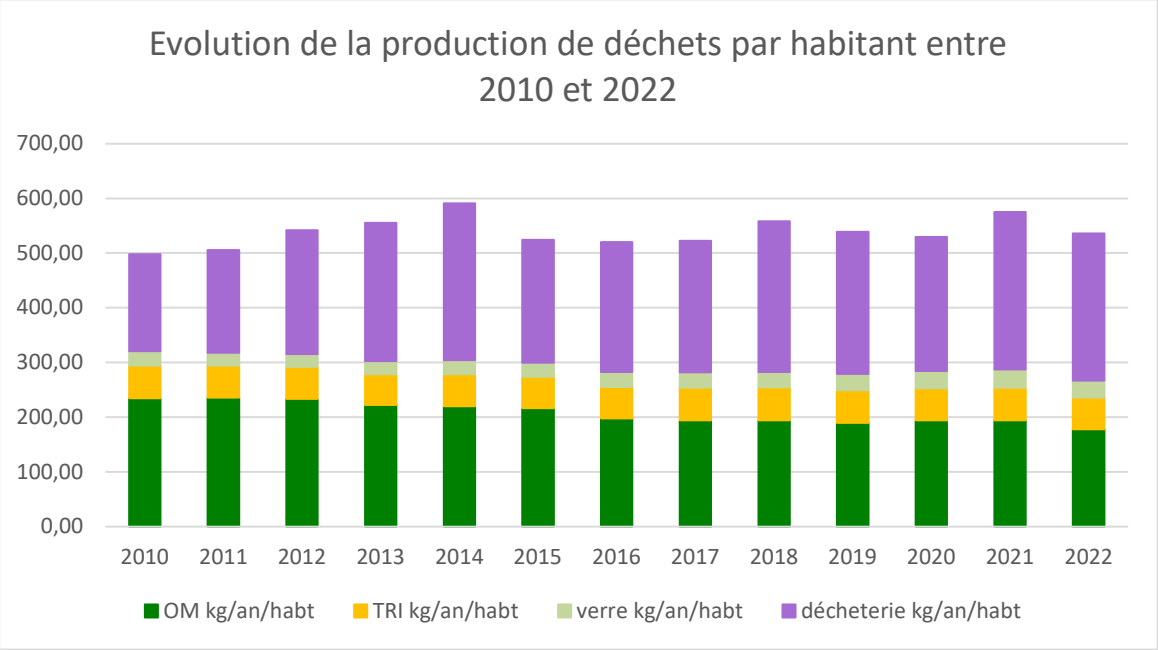

Après une augmentation de la production globale de déchets en 2021, les quantités repartent à la baisse. C'est la portion des apports en déchèterie qui reste la plus importante. Le tri sélectif et de verre ont diminué, mais la quantité d'ordures ménagères est aussi en baisse significative.

DECHETS RESIDUELS	TRI SELECTIF	VERRE
2 779.79 tonnes en 2021 / 3019.72 tonnes en 2020	901.32 tonnes en 2021 / 923.86 tonnes en 2020	485.45 tonnes en 2021 / 514.46 tonnes en 2020
TEXTILE	**DECHETERIE**	**CARTONS INDUSTRIELS**
58.81 tonnes en 2021 / 52.25 tonnes en 2020	4 209.04 tonnes en 2021 / 4476.97 tonnes en 2020	3.74 tonnes en 2021 / 8.34 tonnes en 2020

DECHETS RESIDUELS	TRI SELECTIF	VERRE
177.78 kg par hbt en 2021 / 194.33 kg par hbt en 2020	57.64 kg par hbt en 2021 / 59.45 kg par hbt en 2020	31.05 kg par hbt en 2021 / 33.10 kg par hbt en 2020
TEXTILE	**DECHETERIE**	**CARTONS INDUSTRIELS**
3.76 kg par hbt en 2021 / 3.47 kg par hbt en 2020	269.19 kg par hbt en 2021 / 288.11 kg par hbt en 2020	0.23 kg par hbt en 2021 / 0.53 kg par hbt en 2020

8 439 TONNES

C'est la quantité totale, tout déchet confondu, portée par les usagers dans les différents contenants du territoire (y compris déchèterie), soit 540 kg/an/habitant.
En 2021, ce sont 8 966 tonnes qui avaient été produites, soit 576 kg / an / habitant.

Les quantités globales des déchets produits ont diminué de 600 tonnes entre 2021 et 2022.

177.78 KG / HABITANT

C'est la quantité moyenne que chaque habitant du territoire a mis dans la poubelle verte.
En 2021, ce sont 194.33 kg de déchets résiduels par habitant qui ont été produits.

Cette baisse significative peut-être attribué à plusieurs raisons :

- la collecte des déchets du Super U de Soual par un prestataire privé depuis le début de l'année 2022
- l'augmentation du nombre de composteurs distribués sur le territoire et les messages de prévention
- la baisse de la consommation due aux augmentations généralisées sur tous les produits

Grâce au MODECOM réalisé en 2021, on sait que 2/3 des OMR seraient évités s'ils étaient jetés dans la bonne poubelle. Au vu de la baisse des tonnages de TRI et de verre couplé à la baisse des OMR, on peut supposer que cette répartition reste valable.
Un nouveau MODECOM sera réalisé en 2023.

Le respect des consignes de tri représente un véritable levier d'optimisation pour baisser les tonnages d'ordures ménagères résiduelles et ainsi :
>> baisser les coûts de collecte et de traitement
>> atteindre les objectifs réglementaires en constante évolution ces dernières années
>> engendrer un impact moindre sur notre environnement de par une meilleure valorisation et une réduction des nuisances dues à la collecte et au traitement

57.64 KG / HABITANT

C'est la quantité moyenne que chaque habitant du territoire a mis dans la poubelle jaune.
En 2021, ce sont 59.45 kg de tri sélectif hors verre par habitant qui ont été produits.

Malgré la préparation de l'extension des consignes de tri, et la communication faite à ce sujet à partir de septembre 2022, les quantités de tri n'ont pas augmentées entre 2021 et 2022.

Il est cependant indispensable de récupérer les tonnages de tri jetés avec les OMR :
-pour des raisons environnementales > rien ne peut corriger le geste de tri de l'usager. Le MODECOM montre qu'il y a encore une part importante de déchets recyclables dans les ordures ménagères. Celle-ci ne pourra jamais être valorisée et ce sont des matières premières qui sont alors exploitées pour la confection de nouveaux papiers, cartons et emballages. De plus, ces déchets recyclables finissent enfouis alors qu'ils pourraient avoir une nouvelle vie.
-pour des raisons financières > 1 tonne de tri est facturée entre 25 et 45€ suivant les performances de la collectivité, alors qu'une tonne d'ordures ménagères est facturée plus de 100€.

15.94% DE REFUS

C'est la part des déchets qui ont été refusé sur la chaîne car non conforme aux consignes de tri. En 2021, le taux de refus était de 16.54%.

Evolution du taux de refus entre 2010 et 2022

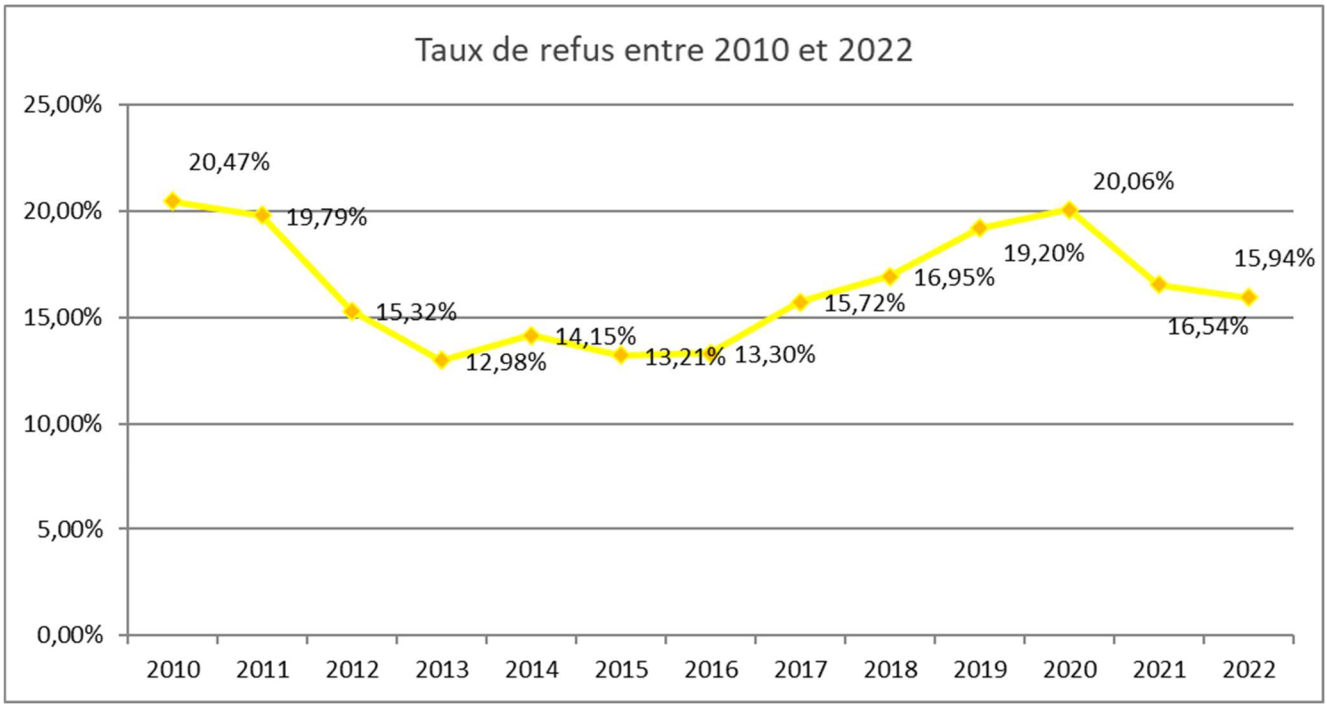

Après une augmentation continue du taux de refus entre 2017 et 2020, il se stabilise sur 2021 et 2022. Restant toujours au-delà de 15%, Trifyl nous facture un malus de 7€ HT / tonne.

BARÊME TRIFYL SUR LE TRI SELECTIF EN € H.T.			PERFORMANCES CCSA 202 1			
			1er trim	2° trim	3° trim	4° trim
Quantités : performance en kg/an/habitant	≥60	22,00€	32.00€	32.00€	32.00€	32.00€
	≥50 et <60	32.00€				
	<50	42.00€				
Qualité : taux de refus moyen (au trimestre précédent)	<15	0.00€	7.00€	7.00€	7.00€	7.00€
	≥15 et <20	7.00€				
	≥20 et <25	15.00€				
	≥25 et <40	30.00€				
Progression	≥3	-4.00€	0.00€	0.00€	-4.00€	-4.00€

>Fin 20222, un changement du mode de tarification du refus a été voté par le comité syndical de Trifyl, applicable en 2023.

COLLECTE EN PR	TAUX DE REFUS 2022	COLLECTE EN PAP	TAUX DE REFUS 2022
Lescout / St Germain	9.56%	Soual	15.87%
Verdalle / Escoussens/ St Affrique	23.73%	Saïx / Sémalens	6.80%
Verdalle / Escoussens/ St Affrique	16.94%	Soual	13.71%
Verdalle / Escoussens/ St Affrique	28.76%	Saïx / Viviers	19.90%
Lescout / St Germain	17.11%	Saïx / Viviers	10.70%
		Cambounet / Sémalens	15.84%
		Saïx / Sémalens	12.38%
MOYENNE 2022	19.22%	MOYENNE 2022	13.60%

Les taux de refus les plus élevés sont le plus souvent constatés sur les tournées en points de regroupement. Le taux de refus des tournées en porte à porte se situent généralement en-dessous des 15%.

Tournée en point de regroupement :
>dépôts de gens de passage qui ne respectent pas les consignes
>incivilités des usagers qui peuvent difficilement être identifiés

Tournées en porte à porte :
>les usagers attachent plus de soin à leur tri
>pas de dépôt de gens de passage
>refus du bac à la collecte si tri non conforme

4 902.04 TONNES

C'est le tonnage total apporté en déchèterie, soit 269.19 kg par habitant.
En 2021, ce sont 288 kg par habitant qui ont été produits, soit 4 476.97 tonnes à l'année.

Il y a 25 catégories de déchets collectés à la déchèterie de Soual. Les apports les plus importants en 2021 sont les suivants :

945.44 tonnes

1207.38 tonnes

893.02 tonnes

436.10 tonnes

296.60 tonnes

157.86 tonnes

Répartition en tonnes des flux de déchets les plus importants portés à la déchèterie de Soual en 2022 (flux > 20 tonnes)

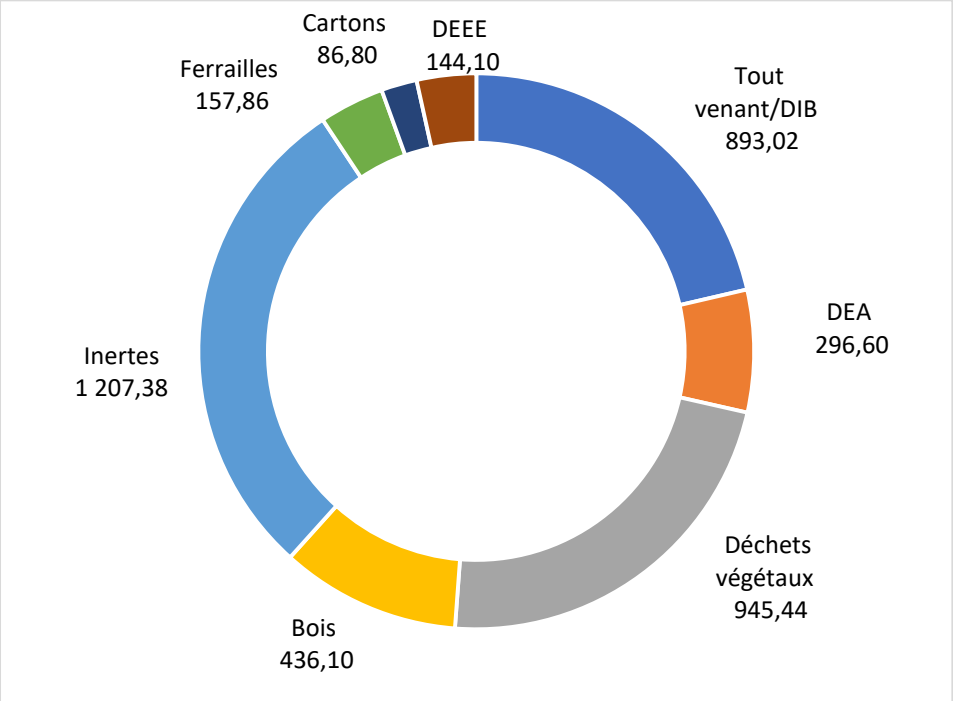

Répartition en tonnes des flux de déchets les moins importants portés à la déchèterie de Soual en 2021 (flux < 20 tonnes)

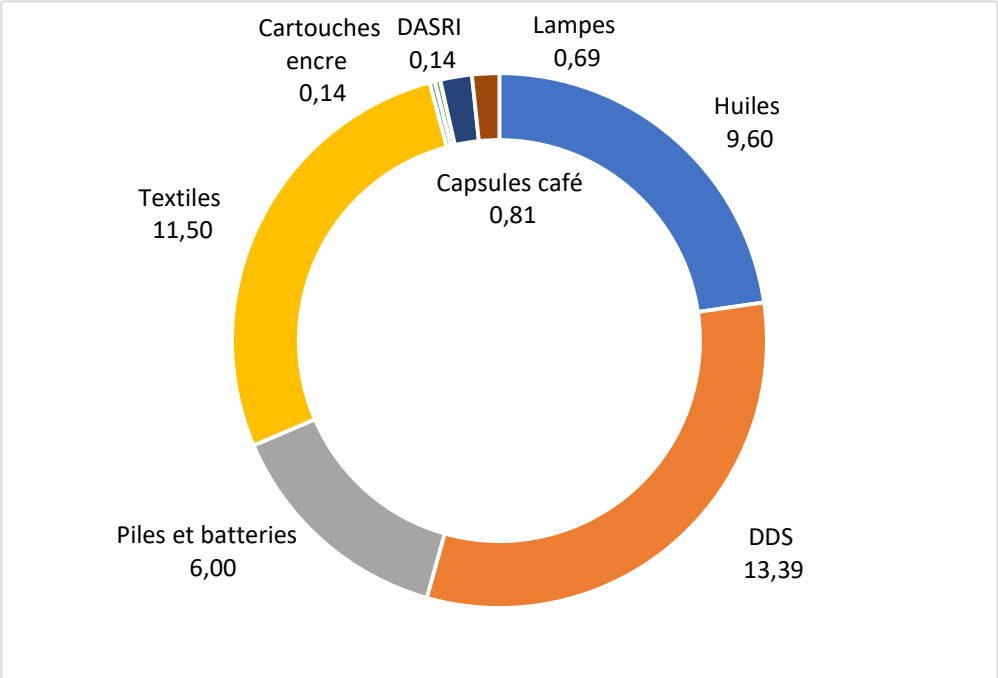

Suivi des quantités en tonnes portées à la déchèterie de Soual entre 2015 et 2022

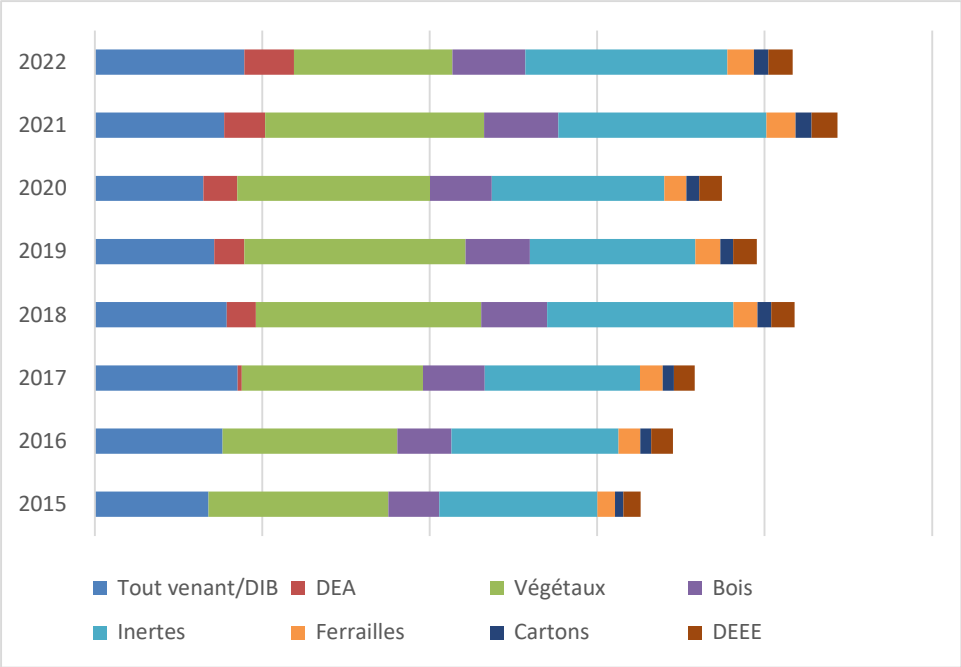

Evolution des principaux flux entre 2021 et 2022

	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Évolution en %
Tout venant / DIB	772.60	893.02	+16%
DEA	244.42	296.60	+21%
Végétaux	1308.55	945.44	-28%
Bois	443.84	436.10	-2%
Inertes	1242.46	1207.38	-3%
Ferraille	174.07	157.86	-9%
Cartons	95.59	86.80	-9%
Déchets électroniques	153.02	144.10	-6%

En 2022, on constate que les quantités portées en déchèterie sont en diminution. Cependant, les apports dans la benne à tout venant, qui ne sont pas valorisables, sont en augmentation. Un meilleur geste de tri pourrait être première solution pour contribuer à l'allègement de cette benne.

485.45 TONNES

C'est le tonnage total de verre trié par les usagers, soit 31.05 kg par habitant.
En 2021, ce sont 33.10 kg par habitant qui ont été produits, soit 514.46 tonnes à l'année.

Performances verre par commune en kg / an / habitant

COMMUNES	2021	2022	Évolution en %
Viviers	27.64	27.85	+ 0.76%
Verdalle	29.15	24.68	- 15.33%
St Germain	33.85	27.98	- 17.34%
St Affrique	36.37	31.27	- 14.02%
Soual	38.90	36.00	- 7.46%
Sémalens	35.39	35.40	+ 0.03%
Saïx	28.03	27.09	- 3.35%
Lescout	32.61	36.58	+ 12.17%
Escoussens	38.79	35.06	- 9.62%
Cambounet	40.44	35.52	- 12.17%
CCSA	33.10	31.05	- 6.19%

Après une augmentation des tonnages collectés depuis 2018, le verre repart à la baisse, sans pour autant constater une augmentation des OM.

Performances globales de collecte et comparaison à l'échelle des différents territoires en kg / an / habitant (sauf le taux de refus en pourcentage)

NB : à partir de 2023, les performances se calculeront par rapport à la population municipale et non plus la population totale comme c'était le cas jusqu'en 2022. Trifyl a déjà fait son bilan 2022 avec la population municipale.

	CCSA population totale	CCSA population municipale	TRIFYL	Tarn	Occitanie	National	Habitat rural dispersé (chiffres 2021)
OM	178	184	215	230	264	246	187
TRI	57	59	59	59	53	53	48
% REFUS	15.92%	15.92%	16.94%	n.c.	15%	n.c.	n.c.
DECHETERIE	269	278	302	300	272	246	225
DMA	535	553	613	626	623	579	500
VERRE	31	32	37	37	34	34	40
TEXTILE	3.7	3.8	4.5	4.41	3.8	3.7	n.c.

2 Indicateurs financiers

2.1 Chiffres clés relatifs au territoire et à la collecte

2.1.1 Les coûts de collecte

NB : Les indicateurs financiers sont extraits de la matrice des coûts et non pas du Grand Livre comme c'était le cas les années précédentes. Cela impactera la comparaison des coûts de collecte qui ne sont plus présentés de la même manière. De même, la matrice des coûts prend en compte la globalité des frais de collecte, alors que seules les principales dépenses du Grand Livre liées à la collecte étaient inscrites dans les précédents rapports.

Répartition des coûts de collecte 2022

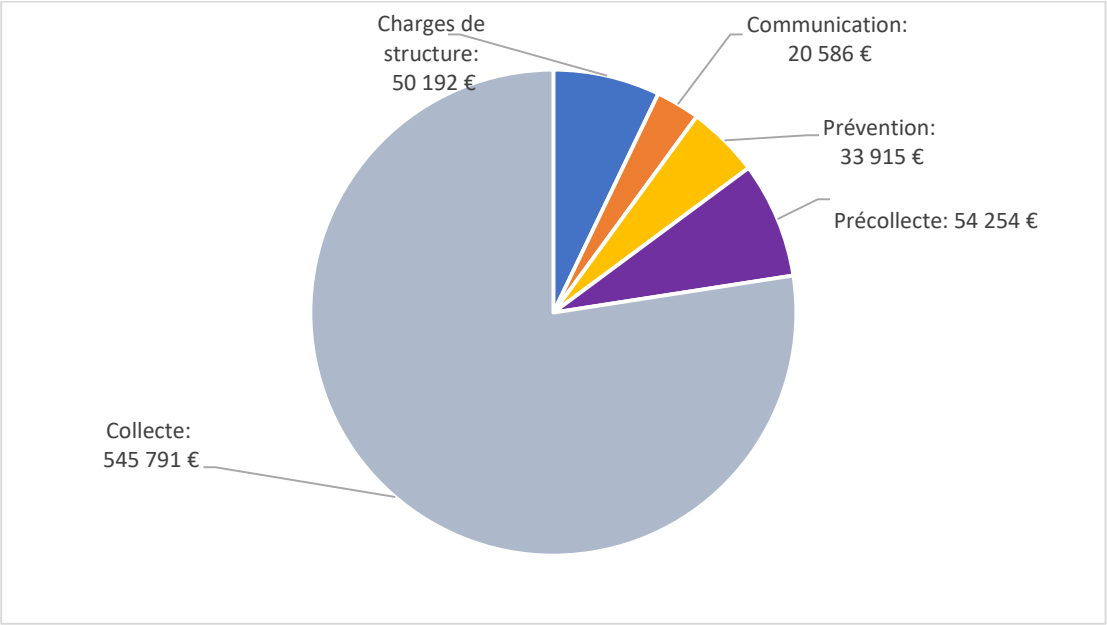

Evolution des coûts de collecte 2021 / 2022

	2021		2022
Personnel	491 932€	Charges de structure	50 192€
Véhicules (entretien, gasoil, assurance...)	78 715€	Communication	20 586€
EPI (vêtement de travail)	11 986€	Prévention	33 915€
Lavage des bacs collectifs	2 970€	Précollecte	54 254€
Prévention et communication	28 429€	Collecte	545 791€
Divers (téléphone, électricité, formation...)	8 333€		
TOTAL	622 365€	TOTAL	704 738€
COÛT A LA TONNE*	69.65€	COÛT A LA TONNE*	83.50€
COÛT PAR HABITANT	40.05€	COÛT PAR HABITANT	45.07€

*tout déchet confondu : DMA + textile + cartons industriels (v. tableau page 11)

Comme indiqué plus haut, les coûts de collecte sont calculés sur l'ensemble des dépenses et non plus sur les principaux postes, il est donc normal de voir apparaître une augmentation.

Les coûts de collecte à la tonne augmentent car les quantités de déchets collectées diminuent.

2.1.2 Les coûts de traitement

Répartition des coûts de traitement 2022

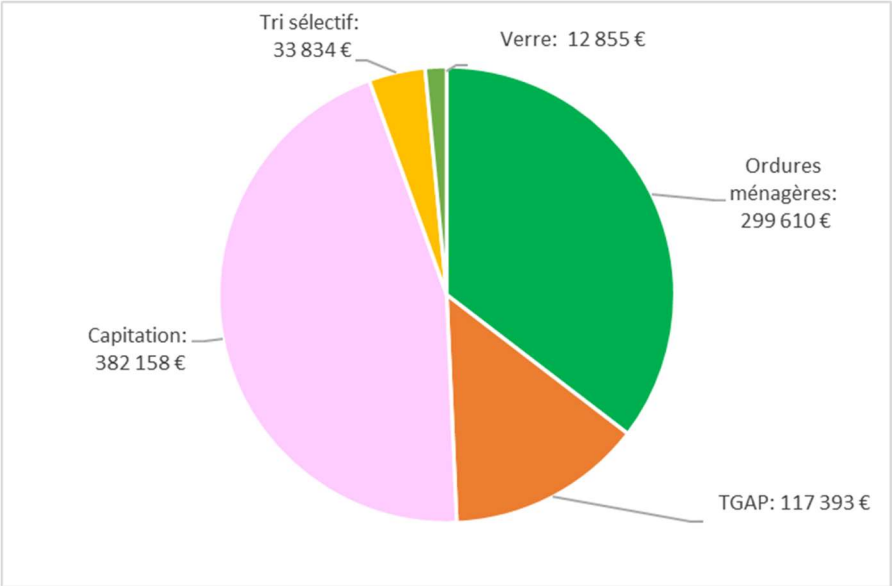

Evolution des coûts de traitement 2021 / 2022

	Tarif à la tonne T.T.C.		Coût annuel T.T.C.	
	2021	2022	2021	2022
Ordures ménagères	96.80€ / tonne	107.80€ tonne	283 150€	299 610€
TGAP	33€ / tonne	44€ / tonne	89 992€	117 393€
Taxe communale	1.65€ / tonne	1.65€ / tonne	5005€	Inclus dans OM
Tri sélectif *	entre 26.37€ et 41.14€ / tonne	40.95€ / tonne	36 720€	33 834€
Verre	26.06€ / tonne	26.06€ / tonne	14 244€	12 855€
Capitation	22€ / habitant	25.30€ / habitant	328 389€	382 158€
TOTAL			648 332€	845 849€
COÛT A LA TONNE**			84.77€	100.23€
COÛT PAR HABITANT			48.74€	54.10€

*suivant nos performances

**tout déchet confondu : DMA + textile + cartons industriels (v. tableau page 11)

2.1.3 Les recettes

Répartition des recettes 2022

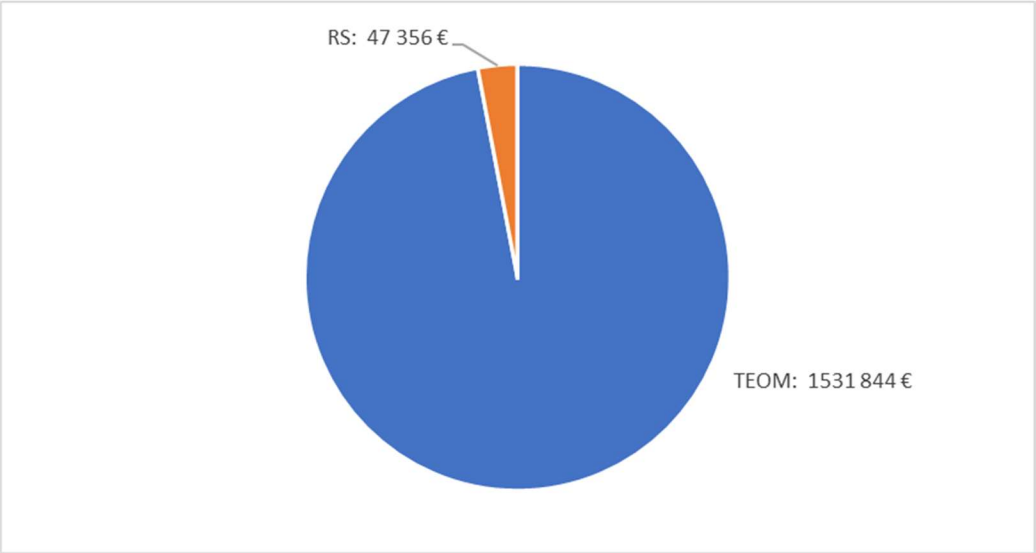

Evolution des recettes 2021 / 2022

	2021	2022
TEOM	1 453 989€	1 531 844€
Redevance Spéciale	84 928€	47 356€
Divers (vente de composteurs, soutiens)	8 468€	0€
TOTAL	1 547 385€	1 579 200€

Détail du taux de la TEOM de zone appliqué dans chaque commune

>Le taux de TEOM moyen a encore augmenté entre 2021 et 2022

Communes	Taux
Saïx	10.96%
Soual	12.40%
Sémalens	15.29%
Cambounet	14.56%
St Germain	16.37%
Viviers	14.70%
Lescout	16.30%
Escoussens	13.92%
St Affrique	12.24%
Verdalle	14.82%
Taux moyen	**13.18%**
Montant total	1 531 844€

La Redevance Spéciale

Les entreprises assujetties à la Redevance Spéciale en 2022 sont les producteurs de 4 bacs 770 litres et plus d'ordures ménagères par semaine :

- Occitanie Restauration
- EHPAD de Touscayrats
- Lycée Touscayrats
- CAT Chantecler
- Les Grands Chênes
- Sud Restauration

Depuis le 10 janvier 2022, Super U est collecté par une entreprise privée, CSE à St Affrique les Montagnes, d'où la baisse des recettes liées à la redevance spéciale. Cependant, la baisse d'ordures ménagères relative à l'arrêt de la collecte Super U (environ 150 tonnes / an) a permis de faire une économie sur les frais de traitement supérieure à la perte de recette.

Les Fruits du Jour ayant diminué la quantité de déchets présentés à la collecte en deçà des 4 C770 par semaine l'année de la mise en place de la RS, ils ne sont plus assujettis et ont rebasculé en TEOM pour 2021.

ENTREPRISES	TEOM estimée	RS 2021	RS 2022
Occitanie Restauration	575€	14 028€	13 171€
EHPAD Touscayrats	2 480€	12 051€	9 728€
Lycée Touscayrats	600€	7 450€	7 922€
Chantecler	3 000€	6 465€	5 415€
Les Grands Chênes	2 075€	9 177€	7 722€
Sud Restauration	350€	4 233€	3 510€
DIFFRENCE TEOM / RS	**+ 35 975€**		

2.2 Interprétation des indicateurs financiers

Les coûts de collecte ne seront pas comparés aux années précédentes en raison de la différence de présentation.

Les coûts de traitement ont augmenté de 12% entre 2021 et 2022 (p/m 16% entre 2020 et 2021), suite à l'augmentation du coût à la tonne. La baisse des tonnages en 2022 a permis de limiter cette augmentation. On voit donc que la CCSA n'a qu'une solution pour limiter l'augmentation des coûts : l'optimisation des tonnages collectés par la baisse des ordures ménagères et l'amélioration de la qualité du tri sélectif.
Le développement de la Redevance Spéciale peut permettre de répartir les coûts de manière plus juste entre les particuliers et les professionnels.

Les recettes ont augmenté de 2%, grâce à l'augmentation des bases. La redevance spéciale pourrait être appliquée à un plus grand nombre de professionnels afin d'équilibrer plus justement les coûts de gestion du service entre les ménages et les entreprises.

Pour l'instant, les recettes couvrent les dépenses :
Total des dépenses > 1 550 587€
Total des recettes > 1 579 200€

Coût aidé* de la collecte et du traitement à l'habitant (tout déchet confondu): positionnement de la CCSA

	CCSA	Trifyl	Tarn	Occitanie	National	Habitat rural dispersé
Coût / hbt*	94€	105€	102€	123€	109€	90€

**le coût aidé est la partie qui reste à financer par les habitants une fois que l'on a soustrait les produits aux charges – données issues de SINOE sur les années 2021 et 2022*

3 Situation du territoire au vu des objectifs nationaux à atteindre

Atteindre 55% de valorisation matière organique des déchets non dangereux et non inertes (en masse) en 2020, 65% en 2025

Pas de donnée disponible à ce jour

Généraliser le tri à la source des biodéchets d'ici 2023

Hormis le compostage de proximité, le tri à la source des biodéchets n'est pas effectif mais l'usine Trifyl avance et la mise en service est prévue pour septembre 2023.

Trier tous les plastiques d'emballages d'ici 2023

La mise en place de la collecte des extensions des consignes de tri est prévue au 1er janvier 2023. Courant 2022, la CCSA a communiqué et préparé ce changement. Les actions seront détaillées dans la partie communication.

Progresser vers la généralisation de la tarification incitative (15 millions de Français couverts en 2020 et 25 millions en 2025)

Environ 8 millions de Français sont aujourd'hui assujettis à une tarification incitative ou le seront prochainement. La CCSA ne s'est pas prononcée en faveur de la mise en place d'une tarification incitative, et n'a pas fait d'étude à ce sujet.

Réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux, non inertes admis en installations de stockage entre 2010 et 2020 et de 50% entre 2010 et 2025

Cet objectif sera atteint avec la mise en place de la nouvelle usine qui permettre de traiter les biodéchets. Ce dispositif sera complété d'une unité de tri du tout venant de déchèterie, qui récupérera les déchets pour de la valorisation matière ou énergétique plutôt que du stockage.

Collecte verre : objectif 2025 et 2031

CCSA 2022	Objectif 2025	Objectif 2031
31.05	34	34.4

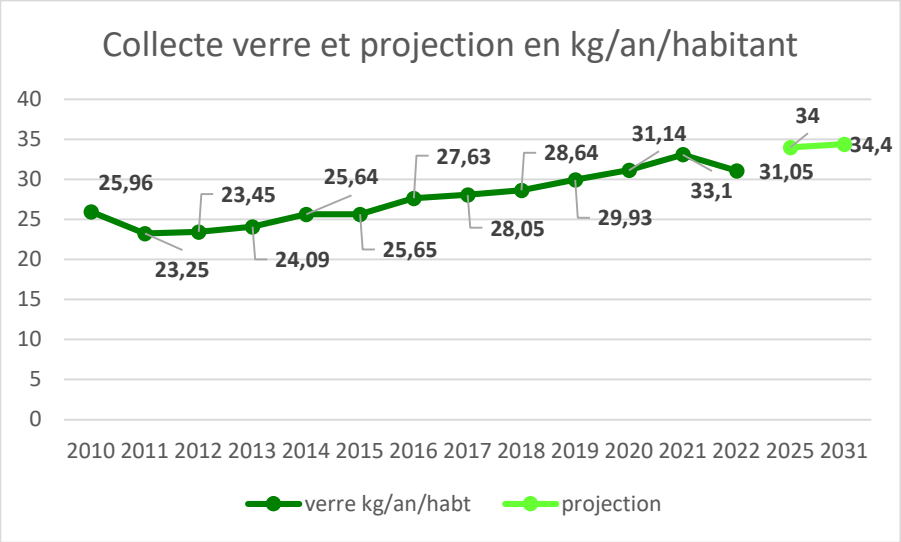

Baisse de 2 kg / habitant entre 2020 et 2021, l'atteinte des objectifs 2025 n'est pas évidente. Cependant, les OM n'augmentent pas en parallèle.

Collecte textile : objectif 2025 et 2031

CCSA 2022	Objectif 2025	Objectif 2031
3.7	4.4	6

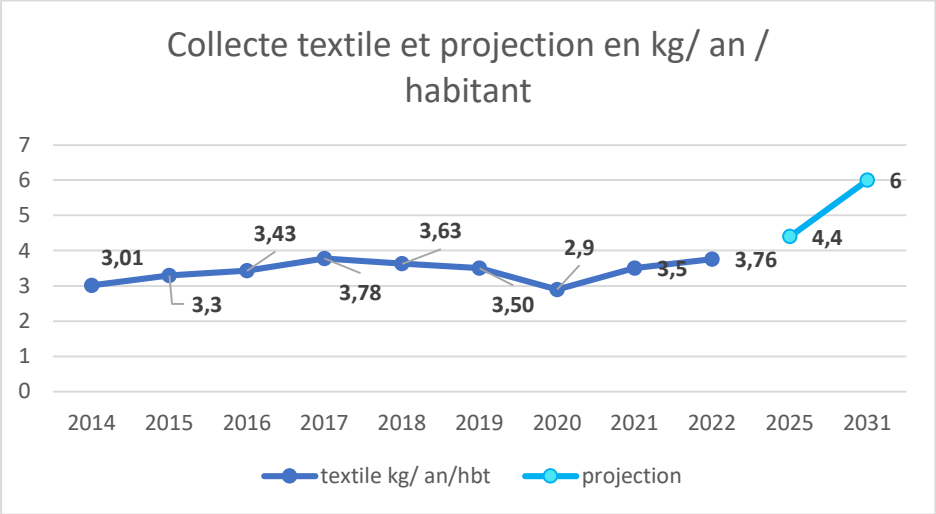

Malgré la hausse des performances entre 2020 et 2022, la collecte n'est pas très dynamique sur le territoire. Il faudra vraiment communiquer et optimiser le réseau de points de collecte et organiser des collectes ponctuelles pour atteindre les objectifs.

Récapitulatif des objectifs réglementaires et positionnement de la CCSA

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES	En 2022 à la CCSA
10% de DMA en moins entre 2010 et 2020	non atteint
55% de valorisation matière organique des déchets non dangereux et non inertes (en masse) en 2020	pas de donnée disponible
Généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2023	en cours
Extension des consignes de tri d'ici 2023	en cours
Généralisation de la tarification incitative	pas de participation
Réduction de 30% de déchets non dangereux, non inertes admis en installations de stockage	non atteint
Objectifs verre 2025 et 2031	à améliorer
Objectif textile 2025 et 2031	en amélioration

4 Bilan communication et prévention

4.1 Actions de communication

4.1.1 Actions renouvelées chaque année

Lettres de l'Environnement #7 et #8

La Lettre de l'Environnement est une parution semestrielle (juin et novembre). En 2022, elles ont porté respectivement sur :
>le bilan des déchets produits en 2021 et l'analyse du MODECOM 2021
>l'extension des consignes de tri et un calendrier de l'avent des éco-gestes

Informations aux nouveaux habitants

Comme chaque année, à chaque livraison de conteneurs individuels, les usagers se voient remettre avec le calendrier de collecte un guide du tri, les horaires d'ouverture des déchèterie et une information sur la mise à disposition de composteurs

Interventions scolaires

En 2022, la CCSA a mené plusieurs interventions dans les écoles, centre de loisirs ou EHPAD
>St Germain des Près : consignes de tri sélectif pour les petites et moyennes sections
>Sémalens : consignes de tri et compostage pour les moyennes et grandes sections / l'eau pour les CE
>EHPAD de Touscayrats : consignes de tri, prévention des déchets
>établissement scolaire de Touscayrats : gaspillage alimentaire, réduction des déchets, consignes de tri et impact de l'homme sur son environnement pour les secondes SAPAT / biodégrabilité des déchets pour les 4° et 3°
> ALSH du DICOSA : impact de l'homme sur son environnement pour les 6-8 ans
> école de Verdalle : consignes de tri et verre pour les 4 classes de la petite section au CM2
>école de Longueginesté : compostage pour les maternelles et gaspillage alimentaire pour les CP, CE, CM
>école de Lescout : l'eau pour les CM
> ALSH Cuq Toulza : impact de l'homme sur son environnement pour les 6-8 ans

4.1.2 Actions particulières à 2022

Aide à une entreprise pour améliorer le tri dans les locaux

L'entreprise Sirius à Cambounet a fait appel à la CCSA pour améliorer le plan de gestion des déchets au sein de l'entreprise. La couleur des poubelles en interne a été adaptée aux

couleurs en vigueur sur le territoire et une liste détaillée des déchets produits ainsi que leur destination a été affichée dans les locaux afin de faciliter le geste de tri aux employés.
Deux composteurs ont été installé sur le site pour les restes de repas des employés et l'entretien des espaces verts.

Mise en place de l'extension des consignes de tri

Pour que la collecte du tri suivant les nouvelles consignes soit effective au 1er janvier 2023, le plan de communication a été préparé dès le 1er semestre 2022 et réalisé suivant le calendrier suivant :
-juillet > information à tous les conseils municipaux et agents communaux
-août à décembre > étiquetage des bacs individuels et collectifs
-novembre > Lettre de l'Environnement #9 sur les nouvelles consignes$
-décembre > envoi d'un courrier et d'un mémo-tri (par Trifyl)
> plusieurs communications sur le site internet de la CCSA (relayées par les communes) et les réseaux sociaux pour rappeler l'échéance prochaine des nouvelles consignes de tri

4.2 Actions de prévention

4.2.1 Actions renouvelées chaque année

Promotion du compostage individuel

Relancée dans chaque parution communale et inter-communale, ainsi que sur les sites internet des communes et auprès des nouveaux arrivants, la vente des composteurs bois ou la mise à disposition des composteurs plastiques continuent de séduire de plus en plus d'usagers. En 2022, la CCSA a vendu 260 composteurs (contre 206 en 2021).
On peut observer que le public qui s'équipe de composteurs n'est plus seulement des personnes âgées qui avaient cette habitude depuis longtemps (renouvellement de composteurs) mais de plus en plus des jeunes couples avec ou sans enfants qui souhaitent se lancer dans le compostage pour réduire leurs déchets.

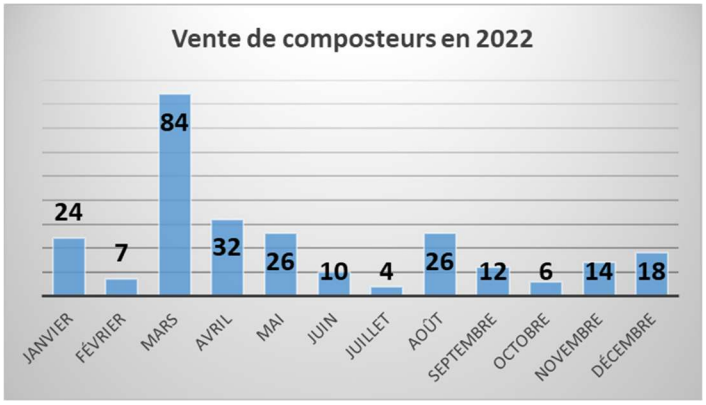

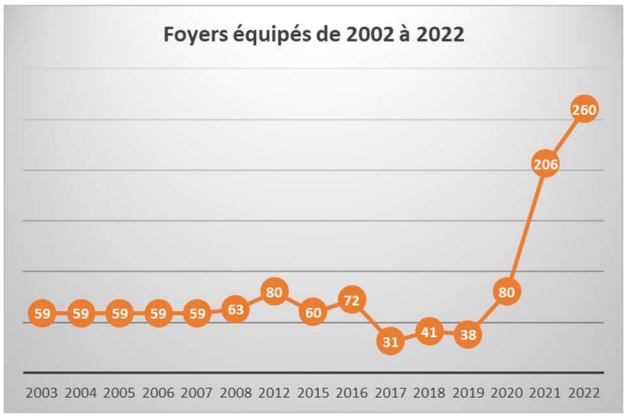

La Semaine Européenne de réduction des déchets

Comme en 2021, la CCSA a organisée une collecte textile en même temps que le SIPOM de Revel du 19 au 24 novembre. Cette année, bien que certaines communes n'aient eu aucun participants, 500 kg de vêtements, chaussures ou linges de maison ont été collecté au profit du Relais (contre 250 kg en 2021)

Espace gratuité lors des vide grenier ou bourses aux jouets

Certaines communes ou associations ont souhaité participer à la mise en place d'un espace gratuité lors de l'organisation des vide grenier : les pétanqueurs Saïxols, la pétanque de St Germain, l'association des parents d'élèves d'Escoussens et la commune de Verdalle. Environ 1 tonne de don a bénéficié à des associations de l'économie sociale et solidaire autour de chez nous comme St Vincent de Paul à Dourgne ou les recycleries de Caraman et Mazamet.

4.2.2 Actions particulières à 2022

Collecte des biodéchets lors des manifestations

La pétanque de St Germain s'est aussi montrée volontaire pour trier les biodéchets lors d'un repas organisé au mois de juin, pour environ 200 personnes. Aucun biodéchet n'a fini à la poubelle : les restes de repas ont été compostés dans des composteurs collectifs d'une commune de la CCSA et le pain a été récupéré pour des chevaux.

La CCSA a souhaité reconduire ce principe pour des manifestations internes : Total Festum et le salon des Automnales.
Pour Total Festum, cela a bien fonctionné mais pour le Salon des Automnales, les participants au repas ont mélangé biodéchets, tri sélectif et verre dans les poubelles. Cela peut s'expliquer par le manque de communication auprès du public : un simple affichage ne suffit pas, il faut impérativement prendre le temps d'expliquer aux participants les consignes de tri pour qu'elles soient suivie.

5 Perspectives d'évolution

Développement du compostage individuel et collectif

La CCSA souhaite développer le compostage individuel et mettre en place des sites de compostage collectif, ainsi que des composteurs dans toutes les écoles et cimetières. Fin 2022, des composteurs 800 litres ont été achetés afin de les mettre à disposition des communes.

Amélioration de la qualité du tri et extension des consignes de tri

L'extension des consignes de tri devraient entraîner un basculement important du flux ordures ménagères vers le flux tri sélectif par l'évolution des types d'emballages à jeter dans la poubelle jaune et la simplification du geste de tri. Il faudra cependant veiller à la qualité du tri, notamment dans les zones en point de regroupement ou nombreux conteneurs ont été rajoutés pour absorber les nouveaux flux de déchets.

Optimisation de la collecte des gros producteurs

Super U, le plus gros producteur de déchets du territoire a confié la gestion de ses déchets à CSE, une entreprise privée située à St Affrique les Montagnes.
Avec l'augmentation des tarifs de traitement, et notamment de la TGAP, il est possible que d'autres entreprises choisissent cette solution pour des raisons financières. Même si cela ne mènera pas à une réduction globale des déchets, cela pourra permettre à la CCSA d'optimiser son service pour les ménages.

Développement de la redevance spéciale

La CCSA a délibéré pour la facturation de la RS pour les entreprises ne payant pas de TEOM, à partir du premier bac collecté, peu importe le volume. Dix entreprises supplémentaires seront donc facturées à partir du 1er janvier 2023.

Optimisation de la collecte du verre

Les baisses des performances verre – bien qu'il ne semble pas y avoir eu de transfert dans les OM ou le TRI – pose des questions par rapport à la communication auprès des usagers : peut-être faut-il relancer une communication de plus grande envergure ?
Il paraît aussi nécessaire de nettoyer les récup verre et leurs abords, et de remettre la signalétique à jour car cela n'a pas été fait pour l'ensemble du parc depuis 2013.

Optimisation de la collecte textile

Toutes les communes ont désormais une borne textile avec le rajout de celle de St Germain.
Afin d'augmenter les tonnages collectés, l'opération de collecte ponctuelle pourrait être organisé chaque année, relançant le partenariat avec les écoles. Cette collecte pourrait être assortie à un troc de vêtements pour valoriser la notion de seconde main.

Optimisation des tournées

La faisabilité de l'extension de la collecte en porte à porte va continuer d'être étudier en 2023. A ceci, se rajoutera, en fonction des résultats observés suite à l'extension des consignes de tri, l'optimisation des collectes tri qui étaient déjà plus chargées (en temps de travail et en volume dans les BOM) que les collectes OM. Un déséquilibre entre les deux types de tournées pourrait apparaître, sans pour autant que l'on puisse facilement collecter les ordures ménagères une fois par semaine et inverser les collectes.

Développement des actions de prévention et de communication

La CCSA va continuer les opérations de communication et de prévention déjà en place mais pourra aussi varier ces supports de communication.

RECAPITULATIF & CONCLUSION

DMA

Les quantités de DMA, après une grosse augmentation en 2021, repartent à la baisse :

- ✓ **575 kg / an / habitant en 2021 >>> 536 kg/an/habitant en 2022**

OMR

Les quantités d'OMR baissent en 2022 de manières très satisfaisantes :

- ✓ **194 kg / an / habitant en 2021 >>> 178 kg/an/habitant en 2022**

TRI SELECTIF

Les quantités de tri diminuent légèrement :

- ✓ **59.45 kg / an / habitant en 2021 >>> 57.64 kg/an/habitant en 2022**

VERRE

Les quantités de verre sont aussi à la baisse :

- ✓ **33.10 kg / an / habitant en 2021 >>> 31.05 kg/an/habitant en 2022**

Apports en déchèterie

Les quantités d'OMR, TRI et VERRE baissent suffisamment en 2022 pour atteindre les -10% réglementaires prévus pour 2025 mais les apports en déchèterie sont encore trop élevés pour atteindre le – 10% de DMA :

- ✓ **288 kg / an / habitant en 2021 >>> 269 kg/an/habitant en 2022**

COÛT DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT PAR HABITANT

Entre 2021 et 2022, les coûts de collecte augmentent (nouvelle méthodologie de calcul), ainsi que les coûts de traitement, temporisés par la baisse des tonnages collectés.

- ✓ **collecte : 40.05€ / habitant en 2021 >>> 45.07€ / habitant en 2022 >>>> +13%**
- ✓ **traitement : 48.81€ / habitant en 2021 >>> 54.10€ / habitant en 2022 >>>> +11%**

Evolution des coûts de collecte et de traitement entre 2021 et 2022

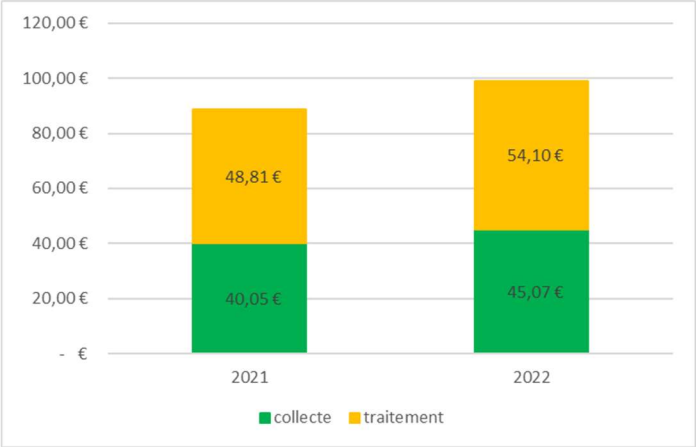

VISION GLOBALE DES COÛTS ET PERSPECTIVES

La part de la redevance a baissé suite à la sortie de Super U du SPGD. Elle va augmenter en 2023 suite à l'assujettissement des entreprises qui ne payait ni TEOM ni RS jusque-là.

- ✓ **5.5% en 2021 >>> 3% en 2022**

L'augmentation de la TEOM permet de couvrir la totalité des frais du service et les recettes restent supérieures aux dépenses, mais dans une moindre mesure que les années précedentes.

- ✓ **+ 169 983€ en 2021 >>> + 28 613€ en 2022**

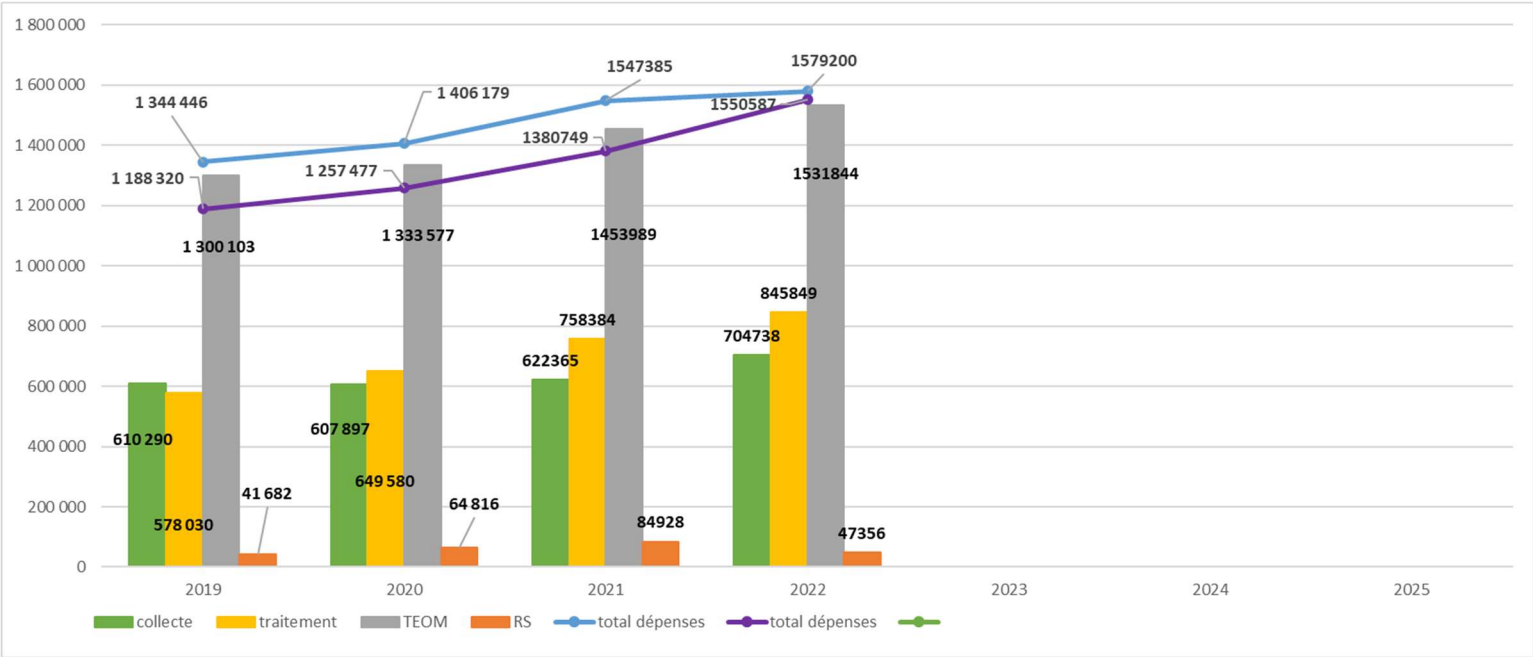

COMPARAISON DES COÛTS AVEC D'AUTRES TERRITOIRES

Le coût de collecte et de traitement, tout déchet confondu, se situe légèrement au-dessus de la moyenne des collectivités au profil rural dispersé et en deçà des moyennes régionales et nationales.

- ✓ **CCSA 94€ par habitant // territoire habitat rural dispersé : 90€ par habitant**

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

La CCSA n'a atteint aucun des objectifs réglementaires prévus par les différents textes de loi.
Les OMA (OMR + TRI + VERRE) ont baissé de 17% par rapport à 2010. Les apports en déchèterie, sont en augmentation de 51% par rapport à 2010.
Les DMA (OMA + apports en déchèterie) ont augmenté de 7.6% entre 2010 et 2022. La diminution des DMA de 10% est donc loin d'être atteinte car les apports en déchèterie restent toujours beaucoup trop importants.
L'extension des consignes de tri et la mise en place du tri à la source devrait continuer à faire baisser les OMR.
Il faut maintenant trouver des actions qui permettront de diminuer les apports en déchèterie d'environ 40%, afin d'arriver à une baisse globale des DMA de 10%.
Les nouvelles REP de 2023, ainsi que la mise en place du fond de réparation permettront-ils d'éviter assez de tonnes de déchets pour atteindre cet objectif ?
Les objectifs réglementaires pour la collecte du verre et du textile semblent encore difficiles à atteindre aux échéances 2025 et 2031, de gros efforts en communication seront nécessaires. Il faudra aussi vérifier sur le prochain MODECOM que le gisement attendu soit présent.